

12 fév 2021 -17:21

Appartient à Conseil des ministres du 12 février 2021

COVID-19 : mesure de soutien aux entreprises de transport international de passagers

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal réduisant les frais de redevance et d'annulation pour les sociétés de transport ferroviaires internationales de voyageurs actives en Belgique (Thalys, Eurostar, ICE).

Les opérateurs ferroviaires commerciaux de transport de voyageurs sont durement touchés par la crise de la Covid. La situation actuelle fait peser de sérieux risques sur la pérennité des activités des opérateurs ferroviaires internationaux. L'arrêté royal vise à réduire ces risques.

Il est proposé de mettre en place deux mesures de soutien temporaires pour ces opérateurs ferroviaires en transport commercial de voyageurs. Voici ce que cela implique concrètement :

- une diminution linéaire de 1,50€ train/km de la redevance pour le trafic commercial de voyageurs pour les circulations effectives opérées en Belgique à partir du 01/01/2021 jusqu'au 30/06/2021 inclus
- une annulation des frais d'annulation et de réservation de sillons à partir du 01/01/2021 jusqu'au 30/06 2021

Le projet est présenté à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la Société Nationale des Chemins de fer belges - Mesures de soutien pour le trafic ferroviaire commercial de voyageurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be